



Cayenne, le 9 janvier 2017

URGENCE POUR LA GUYANE !

A l'aube de la sixième extinction des espèces due cette fois à l'une d'entre elles, l'humain, et qui provoquera donc inéluctablement aussi la sienne s'il ne change pas de direction, il est sidérant de voir encore nos dirigeants aussi bien locaux que nationaux poursuivre cette destruction.

Mais ce sont les peuples qui ont la clé de leur destin entre leurs mains.

La Ligue des Droits de l'Homme, section de Cayenne, salue la formidable initiative du Conseil Consultatif des Peuples Amérindiens et Bushinenge dans son courrier du 4 décembre adressé au Président à laquelle elle apporte tout son soutien.

Avec les peuples de Guyane, elle exige qu'aucune décision impactant notre environnement ne soit prise sans une véritable information de la population par des organismes indépendants ni son consentement, elle exige un moratoire sur l'activité minière en Guyane tant que l'orpaillage illégal ne sera pas éradiqué.

Ce n'est pas l'or qui fera vivre notre Guyane demain mais bien sa forêt si nous savons la respecter. Il est plus que temps de se lever pour sa préservation et donc celle de la vie même.

Les 17 et 18 janvier, la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale examinera la proposition de loi n° 4251 portant adaptation du code minier au droit de l'environnement. Celle-ci sera ensuite discutée en séance publique et soumise au vote de nos députés après débat.

La Ligue des Droits de l'Homme, section de Cayenne, demande à nos députés de tout mettre en œuvre pour faire adopter des amendements qui s'imposent avant que le pillage de notre région comme celui de notre planète ne soit inéluctable :

- Instaurer un droit de « saisine citoyenne » permettant une concertation des populations dès le dépôt d'une demande de titre minier afin d'obtenir leur consentement libre préalablement à tout octroi de permis d'exploration ou d'exploitation.

Ligue des droits de l'Homme
Section de Cayenne
Maison des Associations
Angle avenue Léopold Heder rue François Arago
97300 CAYENNE
Courriel : ldh.cayenne@yahoo.fr



- Identifier les populations concernées au-delà des simples limites administratives des communes sur le territoire desquelles seront installés les forages mais sur tout le territoire concerné par les conséquences de l'exploitation.
- Inscrire dans le code minier (art. L156.6) la réparation de tout dommage élargie à tous les préjudices directs ou indirects résultant de l'activité minière présente ou passée.
- Rendre opposables à la délivrance de tout titre et autorisation miniers et de manière prescriptive le respect de l'état écologique, chimique ou quantitatif des eaux, de l'air et des sols, de la santé humaine, le maintien de la biodiversité, (espèces et habitats) et les mesures prises pour lutter contre le dérèglement climatique.

Ligue des droits de l'Homme
Section de Cayenne
Maison des Associations
Angle avenue Léopold Heder rue François Arago
97300 CAYENNE
Courriel : ldh.cayenne@yahoo.fr